



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le directeur général

Bruxelles
MARE/C1/CA/ms

Objet : Réponse à la lettre du Conseil consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales concernant l'avis du CIEM sur les EMV (14 janvier 2025)

Cher Monsieur Brouckaert, chère Madame Philippe,

Je vous remercie pour votre lettre concernant l'avis du CIEM sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) et pour la reconnaissance des efforts de la Commission concernant l'implication des conseils consultatifs dans ce dossier.

Je souhaite saisir cette occasion pour saluer l'engagement des représentants du CC EOS à fournir une expertise et un retour d'information sur la mise en œuvre du règlement relatif à l'accès aux fonds marins, qu'il s'agisse de lettres du CC EOS ou de contributions individuelles dans le contexte du groupe de travail d'experts du CSTEP pour l'analyse des impacts socio-économiques des fermetures d'EMV plus récemment. Je tiens à exprimer nos sincères remerciements pour ces apports et contributions, qui sont précieux pour les travaux scientifiques du CIEM et du CSTEP.

Dans votre lettre, vous soulevez une série de questions liées à l'avis du CIEM, et je voudrais y répondre. À cette fin, nous avons consulté le CIEM et les réponses sont donc basées sur ses commentaires.

Tout d'abord, vous serez heureux d'apprendre que les conclusions du rapport de l'organisation des pêcheurs de Killybegs (KFO) ont fait partie des éléments inclus dans l'examen entrepris par les écologistes benthiques du groupe de travail du CIEM sur l'écologie des eaux profondes (WGDEC), en vue de l'avis de 2024 ⁽¹⁾. Les travaux scientifiques résultant d'un processus itératif, d'autres examens des relevés historiques des EMV seront effectués à l'avenir, les nouveaux avis du CIEM étant désormais prévus tous les deux ans.

De même, il est important de souligner que chaque avis représente, au moment de sa publication, les meilleures données scientifiques disponibles. Lorsqu'un nouvel avis scientifique est publié, il

(1) Voir la section 5 du rapport du groupe de travail conjoint CIEM/OPANO sur l'écologie des eaux profondes (WGDEC). Rapports scientifiques du CIEM. 6:77. <https://doi.org/10.17895/ices.pub.27041425>

M. Emiel Brouckaert Président
du CC EOS
& Mme Alexandra Philippe (future présidente du CC EOS)
Conseil consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales
Bord Iascaigh Mhara - Agence irlandaise pour le développement des
produits de la mer Crofton Road, Dún Laoghaire
Co. Dublin, A96 E5A0
IRLANDE

remplace le premier (s'il ne fait pas partie d'un cycle régulier/annuel). Depuis l'avis initial du CIEM de 2021, deux séries d'avis du CIEM ont été publiées au fur et à mesure de l'amélioration des données, des connaissances et des techniques. Les changements dans les polygones résultent de l'ajout d'enregistrements VME à la base de données VME et de mises à jour dans les séries chronologiques VMS en fonction des réponses fournies par chaque État membre aux appels à données du CIEM pour les données VME et VMS. Le fait qu'il y ait "différents taux de soumission de données par les États membres", comme vous le mentionnez, sous-tend certains résultats de l'avis.

Le meilleur avis scientifique disponible sur les zones où les EMV sont présents ou susceptibles de l'être est désormais l'avis 2024 ⁽²⁾.

En ce qui concerne la méthodologie, y compris l'échelle de l'analyse spatiale, le CIEM a informé la Commission qu'une analyse comparative pour l'avis sur les EMV est prévue en 2027.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération et de notre dialogue. Si vous avez d'autres questions sur cette réponse, n'hésitez pas à contacter notre coordinatrice des conseils consultatifs, Mme Julia Rubeck (MARE-AC@ec.europa.eu) ou notre responsable politique Caroline Alibert-Deprez (caroline.alibert-deprez@ec.europa.eu).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Charlina VITCHEVA

c.c. : Mo mo.mathies@nwwac.ie
Matilde Vallerani matilde.vallerani@nwwac.ie / matilde.vallerani@nwwac.ie

(2) CIEM. 2024. Avis sur les zones où des écosystèmes marins vulnérables (EMV) sont connus pour être présents ou susceptibles d'être présents dans les eaux de l'UE
<https://doi.org/10.17895/ices.advice.26983726>.